

DU 5 FÉVRIER AU 5 AVRIL 2014

VOTRE MILLE BORNES 50% REMBOURSÉ*

VALABLE SUR TOUTE LA GAMME MILLE BORNES !

Pour bénéficier de cette offre exceptionnelle, il vous suffit :

D'ACHETER : entre le 05/02/2014 et le 05/04/2014 un jeu dans la gamme Mille Bornes.

DE SE CONNECTER : sur www.jeuxdujardin.fr et de cliquer dans l'espace dédié à l'offre de remboursement électronique Mille Bornes (e-odr) et de suivre les instructions indiquées en ligne.

D'IMPRIMER votre collecteur dûment rempli.

DE JOINDRE : au collecteur les preuves d'achats et informations demandées : relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC), code-barres recopié du jeu Mille Bornes acheté, ticket de caisse original entier (date, libellé et prix TTC entourés) ou facture pour les achats par vente par correspondance ou internet (date, libellé et prix TTC entourés). Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée.

D'ENVOYER : le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 19/04/2014 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

VOTRE MILLE BORNES 50% REMBOURSE
OPERATION N° 5026 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire, sous 8 semaines environ après réception de votre demande conforme. Pour les DOMTOM, des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. Dujardin dispose de moyens informatiques destinés à gérer l'opération de l'offre de remboursement.

*Remboursement limité à 25€ TTC. Offre non cumulable avec d'autres offres en cours et limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même IBAN/BIC) et à la France Métropolitaine (Corse incluse) et à l'ensemble des DOMTOM français. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie sera considérée comme nulle. Frais de timbre et de participation non remboursés. Voir modalités complètes sur le site internet de l'opération.

DUJARDIN
PARTAGEONS UN SOUVENIR



1 CHEQUE DE

MILLE €

MILLE €

EN 10 CHEQUERS CARBURANTS DE 100€

80 CLÉS USB

MILLE BORNES

COLLECTOR

40 **MILLE BORNES**



À SMSER : (1) 050€ /sms (voir extrait de règlement ci-dessous)

EXTRAIT DE REGLEMENT - La société DUJARDIN organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 05/02/2014 au 05/04/2014 inclus, ouvert aux personnes physiques résidant en France Métropolitaine et limitée à un gain par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone mobile, même IBAN/BIC).
Jeu sous forme d'instants gagnants ouverts par SMS. Pour participer, envoyez entre le 05/02/2014 et le 05/04/2014 inclus le mot « MILLE » par SMS au n° 71071 (0,50€ TTC + coût d'un SMS). Les gagnants seront avisés par retour de SMS et devront obligatoirement renvoyer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone) sous 24 heures par SMS pour pouvoir recevoir leur lot. Sont mis en jeu : 1) un cheque d'une valeur unitaire de 1000€ TTC, 10 chequeurs carburants composés de 20 chequeurs carburants d'une valeur unitaire de 5€ TTC pour un montant total de 100€ TTC à valoir dans les stations-service BP 80 Clés USB Collector Mille Bornes 2 Go d'une valeur commerciale unitaire indicative de 9,00€ TTC, 40 Mille Bornes Turbo d'une valeur commerciale unitaire indicative de 13,90€ TTC. Pour obtenir le remboursement de votre envoi de SMS (remboursement sur la base d'un SMS soit 0,50€ TTC, obligation d'accompagner la demande de n° de portable avec lequel vous avez joué ainsi que votre IBAN/BIC), écrivez au plus tard le 05/04/2014 (cachet de la poste faisant foi) à : JEUX DUJARDIN - OPERATION n° 5044 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse, même IBAN/BIC, même numéro de téléphone mobile). Règlement complet du jeu déposé auprès de l'étude de Maitres Simonin - Le Marec - Guerrier, Huissiers de justice, 54 rue Taibout - 75009 Paris et disponible sur www.jeuxdujardin.fr. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer sur demande écrite à l'adresse du jeu. Toute participation au jeu implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.
DreamWorks Turbo © 2013 DreamWorks Animation L.L.C. © 2013 Dujardin. Tous droits réservés